BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1474

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

951 575 745 RCS Perpignan.
C&C.
Forme : Société par actions simplifiée à capital variable.
Adresse : 1, Rue ARAGO, 66250 Saint-Laurent-de-la-Salanque.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 20000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La fourniture, la vente, le service d'aliments et boissons à consommer sur place ou à emporter, le développement l'exploitation , l'acquisition, la céation de commerce, sous quelques formes que ce soit, compris par voie d'acquisition de sociétés, ainsi que toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..
Adresse : 1, Rue ARAGO, 66250 Saint-Laurent-de-la-Salanque.
Précédent propriétaire : 851 735 118 RCS Perpignan. **CHEZ PAULET.**
Date de commencement d'activité : 17 mai 2023.
Publication légale : Parjal *du* 27 mai 2023.
Oppositions : Au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances au cabinet SELAS IN'NOVA sis 2 avenue des palimiers 66026 PERPIGNAN CEDEX.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 16/05/2023 enregistré au Service de l'Enregistrement de perpignan1 le 17/05/2023, Dossier dossier 2023 00032482 enregistrement 25 €. Référence : 6604P01 2023A01699. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 1 Rue ARAGO 66250 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. Adresse du nouveau propriétaire : 1 Rue ARAGO 66250 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..